

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-  
Maritimes

**ARRÊTÉ N° 2024/136**

**fixant la liste des membres du jury de l'examen de rédacteur territorial principal  
de 1ère classe par voie d'avancement de grade**

**Le Président,**

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- le décret n°2012-941 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-002 en date du 04 janvier 2024 portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un examen de rédacteur territorial principal de 1ère classe par voie d'avancement de grade,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- l'arrêté du Délégué régional du C.N.F.P.T. Provence Côte d'Azur n° 2024-1400 en date du 05 avril 2024 portant désignation d'un représentant du Centre national de la fonction publique territoriale et de son suppléant dans un jury de concours ou d'examen décentralisé,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres du jury s'établit comme suit :

Monsieur Bertrand GASIGLIA

Président du jury - Maire de Tourrette-Levens.

Madame Isabelle VISENTIN

Adjointe au Maire de Nice, Déléguée au Territoire  
Cœur de Nice de Nice et au Culte - Conseillère  
Métropolitaine

Monsieur Eric MUNOS

Attaché principal territorial à la mairie du Cannet -  
Directeur Général Adjoint des Services - Service  
à la Population.

- Madame Céline DADONE  
Représentante du personnel à la CAP de catégorie B à la mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat - Attaché territorial.
- Madame Florence GAGLIOTI  
Attaché territorial hors classe à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - Directrice des Ressources Humaines.
- Monsieur Samir YACOUBI  
Représentant du CNFPT - Responsable de l'antenne des Alpes-Maritimes.

Madame Isabelle VISENTIN, Adjointe au Maire de Nice, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 18 juillet 2024



Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul David".

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.